

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h00, salle de la mairie sous la présidence de Madame Sandrine JOUAN, Maire.

Présents :

MM JOUAN Sandrine, LE GALL Vanessa, THORAVAL Eugène, JOUENNE Pauline, GRALL Pierre, FROGER Florence, TRICOT François, RAULT Claire, PITRE François, PRIGENT Yannick, GUIGNI Claire, LE GALL Goulven, LE GALL Thomas, PRAT Pierre-Yvon, LE VAILLANT Sébastien, GROT Tiphaine.

Absents et excusés : ROBIN Jacques, DAVAÏ Yvon, LE FLOCH Morgane

Procurations : DAVAÏ Yvon à LE GALL Vanessa, LE FLOCH Morgane à LE GALL Goulven, ROBIN Jacques à GROT Tiphaine

Secrétaire de séance : GROT Tiphaine

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03/06/2026

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 03 juin 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents

2. Ressources humaines : remplacement d'un agent du service technique

Madame la maire informe que la commission Affaires du Personnel s'est tenue le 10 juin afin de sélectionner 5 candidats pour les entretiens.

A l'issue des entretiens le 22 juin, la commission s'est réunie de nouveau le 24 juin et a retenu Monsieur Erwan LURON qui devrait prendre ses fonctions au sein du service technique le 1^{er} septembre 2026.

Y. Prigent indique que son profil est plus espaces verts ce qui donne l'impression que la volonté de l'équipe municipale est de se centrer sur les espaces verts. Il rappelle qu'il est essentiel de ne pas oublier l'entretien des bâtiments municipaux.

Madame la maire lui précise que M. Luron a également des compétences en bâtiment.

3. Ecole E. Luby : travaux

Pauline JOUENNE et Eugène THORAVAL ont contacté 2 entreprises pour la mise en place de visiophones à l'école primaire et un kit carillon à l'école maternelle.

Madame la maire propose de retenir l'entreprise la mieux-disante, soit SARL Pierre Pommelet sise à Langoat, pour un montant de 7 123 € HT pour l'école primaire.

Le service technique procédera à la pose et au raccordement.

De nombreux échanges ont eu lieu sur la nécessité de ce projet et non prévue au budget.

P. Jouenne informe que les enseignants sont dérangés en continuant car de nombreux enfants ont des suivis médicaux (orthophoniste, psychomotricien, ..) et donc laisse seul les enfants en classe le temps d'aller ouvrir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 16 voix pour et 3 abstentions (Y. Davaï, V. Le Gall, Thomas Le Gall),

AUTORISE Madame la maire à signer le devis proposé.

4. Projet

a) Aire de jeux : choix de l'entreprise

Madame la maire informe l'assemblée qu'un appel d'offre a été lancée auprès de 4 sociétés spécialisés dans les aires de jeux le 6 mai 2026.

Cette aire de jeux sera installée près du city stade.

A l'issue de cet appel d'offre, 3 entreprises nous ont présenté une offre.

Madame la maire propose de retenir le projet de la société Pro Urba pour un montant de 38 335.65 € HT.

Les zones amortissantes avec du copeaux seront installées par le service technique de la commune

S. Le Vaillant s'étonne de faire parti de la commission d'appel d'offre et de ne pas avoir été convoqué or vu le montant du projet, réunir la commission semblait être justifiée.

Mme la maire confirme et s'excuse pour cet oubli.

De nombreux échanges ont eu lieu sur l'emplacement de l'aire de jeux.

Au vu des discussion, Madame la maire propose de faire de mettre en place une concertation publique afin de déterminer un emplacement.

Elle propose de reporter ce point à la rentrée après concertation.

b) Le panneau d'affichage : choix de l'entreprise

Dans le but d'améliorer la communication avec les habitants que ce soit de la part de la commune ou des associations, Madame la maire propose l'installation d'un panneau d'affichage en couleur.

Pour ce faire, une demande de devis a été adressée à 3 entreprises et 2 ont fait une proposition.

Madame la maire informe l'assemblée que 2 propositions s'offrent à nous, soit la location ou l'achat du panneau.

L'offre la mieux-disante est celle de Prismaflex sise Haute-Rivoire (69) qui propose :

- En formule investissement : 11 800€ HT + 975€ HT/ an de frais de maintenance après 24 mois
- En formule location : 265€ HT/mois sur 6 ans ou 240€ HT sur 7 ans (maintenance comprise)

Le service technique de la commune se chargera du bloc béton et le raccordement électrique. Selon les possibilités aux branchements fibre, il faudra prévoir un abonnement 4G/5G de 15€ HT/mois.

Après échanges, Madame la maire propose de retenir l'achat du panneau d'affichage à la majorité.

Le panneau devrait être positionné près de Ty an Oll mais, il convient de confirmer l'emplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Madame la maire à signer le devis proposé pour l'achat du panneau d'affichage

c) Radars pédagogiques : choix de l'entreprise

Conformément à la profession de foi de Rospez Autrement, Madame la maire propose d'installer 4 radars pédagogiques en alimentation solaire sur la commune.

3 entreprises ont été contactées et ont proposé une offre.

L'entreprise la mieux-disante est Elancité sise Orvault (44) pour un montant de 7 670.16 € HT.
L'installation sera faite par le service technique de la commune.

PY Prat s'interroge sur la nécessité de faire l'acquisition de 4 radars pédagogiques sans connaître l'efficacité. Il propose d'acheter 2 dans un premier temps pour tester.

*V. Le Gall précise que lors de la campagne électorale, c'était une forte demande des habitants.
Y. Prigent demande où ils seront installés.*

Madame la maire propose de les installer sur les 4 entrées du bourg (route de St Marc, route de Buhulien, route de Lanmérin et route de Quemperven).

De nombreuses discussions ont lieu sur l'emplacement des radars.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour et 4 abstentions (T. Grot, J. Robin, S. Le Vaillant et PY Prat),

AUTORISE Madame la maire à signer le devis proposé

5. La Poste : déménagement

Madame la maire a reçu les responsables de secteur de la Poste pour faire le point sur l'activité de cette dernière.

La Poste est ouverte de 9h30 à 12h du lundi au vendredi et reçoit environ 10 personnes/jour et occupe réellement un agent de la Poste pendant 36 minutes.

La poste est régulièrement fermée car dès qu'il y a un absent l'agent qui est sur Rospez est réquisitionné pour aller à Lannion. Pour exemple, depuis 10 jours, elle est fermée.

Il est proposé de transférer le point Poste dans un commerce de la commune. Le bar-épicerie Les Salines accepte de reprendre cette activité ce qui donnera plus de souplesse aux habitants de la commune pour aller chercher un recommandé, envois de courrier, ..

L'ensemble de Conseil Municipal regrette la disparition de la Poste dans la commune mais sont soulagé qu'un Point Poste soit transféré chez un commerçant rospezien, Les Salines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour et 1 abstentions (François Pitre),

AUTORISE Madame la maire à signer les documents pour le transfert de la Poste vers les Salines

6. Clôture à Croas Vari

Madame la maire propose de supprimer ce point à l'ordre du jour.

7. Questions diverses

a) La licence IV du Au P'tit Midi

Madame la maire informe l'assemblée qu'en date du 24/06/2026, nous avons été informés par un commissaire de justice que la vente des actifs de la SAS Au P'tit Midi sera vendue aux enchères en date du 06/07/2026.

Dans cette vente, il y a la licence IV du restaurant.

Or cette licence IV ne rentre dans aucun des critères suivants :

- Que cette licence IV n'est pas la dernière licence de 4e catégorie existant sur le territoire de la commune de ROSPEZ ;
- Qu'elle est, en conséquence, susceptible de faire l'objet d'un transfert vers une autre commune dans les conditions prévues par la réglementation applicable ;
- Et qu'à votre connaissance, elle ne fait l'objet d'aucune mesure ou procédure administrative de nature à en affecter l'exploitation ou le transfert.

La question est la commune souhaite t'elle faire l'acquisition de cette licence IV ?

Si oui, quelle somme maximum souhaitons nous mettre sachant que les frais sont de 14.28% ?

Un vif débat a eu lieu sur la motivation réelle, la nécessité de conserver cette licence alors qu'il en reste encore 3 sur la commune, le financement de cette dernière car non prévu au budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions,

Madame la maire confirme le renoncement à ce projet d'achat de la licence IV détenu par la SAS Au P'tit Midi qui sera vendue aux enchères le 6 juillet 2026.

b) Point canicule

Eugene Thoraval fait le point sur la dernière canicule et de la nécessité de mieux se préparer en mettant noir sur blanc les actions à mener.
Il précise la nécessité de prévoir une salle climatisée.

c) Distribution de la Gazette de Rospez

Séance levée à 22h03